
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 3 avril 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Pierre GAGNIERE – Gilbert SUIFFET
MMES Cécile BURDIN – Annick TOURT - Christelle ZAPILLON –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Yvan BOURGEOIS à Annick TOURT –

Secrétaire de séance : Gilbert PILLOUD

Cette réunion annule et remplace la réunion prévue le 28 mars, qui n'a pu se tenir faute de quorum.

➤ **Approbation du compte rendu du 12 mars 2013**

Pas de remarques.

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Renonciation au droit de préemption pour

- un bien situé au Hameau des Champs (parcelles B 91 et 97)

➤ **Comptes administratifs 2012**

• *Commune*

Section de fonctionnement

Dépenses	2 286 244.03 €
Recettes	3 102 892.14 €

Section d'investissement

Dépenses	3 560 476.28 €
Recettes	3 689 589.40 €

Le résultat global d'exécution du budget, s'élève à 945 561.23 €. Il sera repris au budget primitif 2013 :

- Investissement : excédent reporté 128 914 €
- Fonctionnement : excédent reporté 0 €, affectation du résultat 816 649 €.

• *Le résultat des budgets annexes est de :*

- ZAC du Plan des Champs 320 633.94 €
- Lotissement de St Martin 0 €
- Lotissement d'Herbefin 0 €

Pour ce dernier, les opérations étant achevées, le conseil municipal décide de supprimer le budget annexe du lotissement d'Herbefin.

• *Service de l'eau*

Section d'exploitation

Dépenses	141 545.86 €
Recettes	184 469.80 €

Section d'investissement

Dépenses	160 685.81 €
Recettes	420 434.90 €

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 302 673.03 € et sera repris au budget primitif 2013 :

- Investissement : excédent reporté 259 750 €
- Exploitation : excédent reporté 42 924 €.

Les comptes administratifs sont adoptés avec 7 voix pour et 1 contre.

➤ Approbation des Comptes de Gestion

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, Madame Valérie JEAMET, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

➤ Affectation des résultats

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2012 au compte de réserves 1068 de l'exercice 2012 pour un montant de :

- Budget communal 816 649 €

➤ Budgets primitifs 2013

- Fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre à 2 996 500 € permettant de dégager 698 000 € pour la section d'investissement.

Les taux d'imposition sont inchangés :

Taxe d'habitation	13.58
Taxe foncière bâti	13.41
Taxe foncière non bâti	148.15
C.F.E.	26.27

- Investissement

La section s'équilibre à 4 452 686 €, comprenant les opérations principales suivantes :

	Dépenses	Recettes
Remboursement capital emprunts	364 110 €	
Virement de la section de fonctionnement		698 000 €
Affectation du résultat		816 649 €
Amortissement subvention équipement (Sablons)		225 700 €
FCTVA		300 500 €
Participation SIVOM assainissement	31 000 €	
Opérations		Subventions
Aménagement forêt + Natura 2000	22 000 €	13 500 €
Bâtiments divers	40 000 €	22 000 €
Voirie divers	10 000 €	
Réseau électrique/Illuminations	20 000 €	
Bibliothèque	1 000 €	
Camping (bâtiment ancien)	20 000 €	
Liaison piétonne (solde tranche 1/tranche 2)	660 000 €	
Auditorium (solde)	120 000 €	160 000 €
Pôle enfance Halte garderie et accueil loisirs	1 160 000 €	551 288 €
		Emprunt 200 000 €
Réhabilitation mairie (solde)	30 000 €	
Atelier communal	700 000 €	180 000
		Emprunt 440 000 €
Valorisation touristique Grand Mont-Cenis (aménagement col/jardin alpin/murets)	291 500 €	218 500 €
Eglise : restauration intérieur/monstrance/tableaux pyramide	635 000 €	389 670 €
Plan d'eau Herbefin	242 000 €	26 000 €

- *Budgets annexes*

ZAC du Plan des Champs	
↳ Fonctionnement	320 634 €
↳ Investissement	0 €

Lotissement de Saint-Martin	
↳ Fonctionnement	160 000 €
↳ Investissement	80 000 €

Service de l'eau

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

↳ Section d'exploitation	189 192 €
↳ Section d'investissement	394 562 €

Pour le budget de l'eau, sont notamment prévus en investissement, les travaux de reprise du captage de la coupe d'or au Mont-Cenis ainsi que les réseaux du plan d'eau d'Herbefin.

Les budgets primitifs sont adoptés avec 7 voix pour et 1 contre.

- **Amortissements service de l'eau**

Le conseil municipal fixe les durées d'amortissement pour le service d'eau comme suit :

<i>Biens</i>	<i>Durées d'amortissement</i>
Réservoir / Station de pompage	40 ans
Protection des sources et captages	40 ans
Pose des compteurs	10 ans
Réseaux	40 ans

➤ **Demandes de subvention**

- **OPAC**

Le conseil municipal décide de solliciter du Département de la Savoie une subvention d'un montant de 53 337 € correspondant à une aide financière d'accompagnement à la commune qui décide d'accueillir des logements sociaux nouveaux sur son territoire, affectée au financement de logements locatifs adaptés (personnes à mobilité réduite, seniors,...). En effet l'OPAC ne peut pas demander directement cette subvention de soutien aux équipements.

Cette subvention, si elle est accordée, sera reversée à l'OPAC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette demande de subvention.

- **Réhabilitation et extension de l'atelier communal**

Lors de la réunion du 12 mars dernier, le conseil s'est prononcé en faveur d'une démolition / reconstruction notamment en raison du coût très élevé du désamiantage et de l'enlèvement de la peinture au plomb nécessaires avant une éventuelle réhabilitation.

Le coût estimatif pour la démolition du bâtiment existant suivie de la reconstruction d'un nouveau bâtiment beaucoup plus fonctionnel est de 761 000 € HT.

Des demandes de subvention au titre de la DETR, et du FDEC vont être déposées pour la réalisation de ces travaux de même d'une demande de démarrage anticipé de l'opération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette demande de subvention.

- **Mise en tourisme du patrimoine culturel (lavoir)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en tourisme du patrimoine culturel cœur de village qui, pour la commune de Lanslebourg Mont-Cenis, est un parcours ludique aboutissant au lavoir et à un spectacle son et lumière.

Le coût de ce projet est estimé à 64 230 € HT pour toute la mise en scène du parcours et peut être subventionné par le Département au titre du FDEC à hauteur de 26 % soit 16 699.80 €.

Le Conseil Municipal sollicite du Département une subvention pour ce projet ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé de l'opération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette demande de subvention.

- **Projet d'animations plan d'eau**

Suite à la présentation par Fabrice HUTEAU de son projet d'animations pour le plan d'eau lors de la dernière réunion du conseil municipal, ce dernier se prononce favorablement (sauf 1 contre).

Il souhaite également faire de la plongée au lac blanc et au lac noir. L'accès se faisant au travers de l'arrêté de biotope, une demande de dérogation de circulation va être demandée à la préfecture.

La séance est levée à 23 heures 20.